

Encore un imam « persécuté » : obligé de dormir chez lui pour avoir embrigadé des djihadistes...

écrit par Maxime | 12 novembre 2019



Cet article est le premier d'une série que je proposerai sur le thème, traité, on l'a bien compris, sur le mode de l'ironie et de l'antiphrase : « des musulmans atrocement persécutés ».

C'est naturellement une réponse à la marche contre l'islamophobie, cautionnée implicitement par toute la classe politique sauf le RN et malgré les dénégations des uns et des autres.

Oui, tous, de droite, de gauche, quand ils étaient au pouvoir, ont eu l'opportunité d'abroger la loi Pleven. Aucun ne l'a fait, même avec une majorité suffisante au parlement. Or, c'est cette loi qui a permis par exemple dernièrement la condamnation d'Eric Zemmour pour ses propos relatifs aux musulmans, propos islamophobes, prétexte – entre autres – à

la marche de la honte du 10 décembre.

Certains ont osé porter l'étoile jaune des victimes de la Shoah et mettre les musulmans sur le même plan que les Juifs génocidés.

Il n'y a pourtant rien de comparable et si l'on doit apprendre de ce passé, ce n'est sûrement pas sur le mode de l'analogie mais sur le mode de l'opposition, du raisonnement a contrario.

De même qu'il n'y a rien de comparable entre les migrants qui affluent vers notre pays et les Huguenots.

<https://resistancerepublicaine.com/2017/07/14/manipulations-mediaticques-pour-france-culture-les-syriens-de-2017-sont-comme-les-huguenots-des-temps-passes/>

On se demande bien comment s'explique le fait que l'essentiel de l'immigration vers la France soit musulmane, ainsi que l'attestent notamment les listes de naturalisations, si vraiment les musulmans étaient si mal traités par le peuple français et ses représentants.

Comment se fait-il qu'ils soient si nombreux à demander la nationalité française si vraiment ils étaient si persécutés chez nous ?

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/18/autre-riposte-de-macron-encore-1200-maghrebins-ou-africains-naturalises-aujourd'hui-3500-en-12-jours/>

Et quand bien même il en irait autrement, il appartient au

législateur national de tenir compte des objectifs à valeur constitutionnelle de préservation de l'ordre public et de la dignité humaine, qui permettent de limiter des droits individuels voire de les faire dégénérer en simples prétentions non garanties par le Droit...

En réalité, la pratique française est d'une mansuétude et d'une générosité extrêmes dans ce domaine et le tweet de Mélenchon reproduit en illustration ne peut convaincre personne de sérieux...

.

Par exemple, à Valbonne, comme le montre un contentieux durable qui a donné lieu à un arrêt de la cour (CAA) de Marseille au début du mois (4 novembre), une exonération de loyer de plus de 53 000 euros pour la mise à disposition par la commune de locaux pour une association musulmane a été décidée par le maire... Des locaux dans lesquels il était pourtant envisagé d'implanter une extension de la gendarmerie !

.

La marche contre l'islamophobie ne saurait faire oublier qu'il existe des fondements objectifs et rationnels à la peur de l'islam.

Des imams ont prêché la haine du pays qui leur a tendu la main.

Là encore, le contentieux se poursuit même en 2019 et bientôt 5 ans après Charlie Hebdo...

.

Devant la cour (CAA) de Bordeaux le 4 novembre 2019, un imam contestait une décision prise à son encontre de pointage quotidien au commissariat de police à raison de quatre fois par jour et une interdiction de sortir de son lieu

d'hébergement de 21h à 7h.

Lui était reprochée une propagande islamiste et l'embrigadement de jeunes partis en Syrie.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000039335634&fastReqId=502680715&fastPos=2>

.
Ce « ressortissant palestinien » âgé de 52 ans était entré en France en 2005 et s'était vu octroyer le bénéfice du statut de réfugié. Notion tellement galvaudée de nos jours...

« Alors qu'il exerçait en tant qu'imam dans plusieurs lieux de cultes musulmans de Strasbourg », sa gratitude envers notre pays a consisté en « la virulence de ses prêches, à teneur islamiste fondamentaliste réitérée, incitant à la destruction de l'Occident et de l'Etat d'Israël et au Jihad armé ».

Les autorités ont cependant refusé de l'expulser en raison de son statut de réfugié !

_____ CONCLUSION _____

Obligé de dormir dans son logement, en France, tous les soirs, en voilà une sanction redoutable ! Rendez-vous compte ! Quelle « persécution » !

Si vraiment cette personne s'est comportée comme l'indique la décision de justice, sa place est en réalité en prison et de préférence dans son pays d'origine pour ne pas grever davantage les budgets publics français...